

REGLEMENT INTERIEUR

A RETOURNER ACCOMPAGNE DU DOCUMENT « INSCRIPTION »

Pour partager ce moment artistique dans les meilleures conditions, certaines notions s'imposent. Les rencontres de danses sont une occasion d'évolution et de réflexion, un moyen pour se rassembler, se rencontrer, et faire évoluer sa démarche personnelle, un moyen pour chacun de construire et de se construire.

1- A QUI S'ADRESSENT LES RENCONTRES ?

Cette journée est ouverte à tous les danseurs inscrits dans une activité danse d'une association affiliée à la FSCF ou non. Les catégories sont les suivantes :

- Enfants : 7 à 11 ans
- Adolescents : 12 à 14 ans
- Jeunes adultes : 15 ans et +
- Mixte : toutes catégories d'âges confondues
- Hors Compétition

2 – DATES, LIEU ET PRECISION TECHNIQUE

Les Rencontres Départementales se déroulent le 17 mai 2020 au complexe sportif Minssieux 69530 Brignais

Concernant les précisions techniques, merci de se reporter à la fiche technique ci-joint.

3 – CONDITION DE PARTICIPATION

- Toutes associations FSCF. Chaque danseur devra être titulaire de sa licence FSCF de la saison en cours.

- Toute association départementale non-affiliée pourra participer en tant qu'invitée à 2 reprises maximum, avec accord de la commission de danse de la Fédération, sous conditions des droits d'engagement.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la danse.
- Les danseurs et danseuses doivent être investis et conviviaux. Nous leurs demandons également le respect des locaux dans lesquels ils seront accueillis.

4 – NOMBRES DE CHOREGRAPHIES

Jusqu'à trois chorégraphies par association, dont un solo ou un duo.
Les danseurs peuvent être inscrits dans deux chorégraphies maximum.

5 – DUREES DES CHOREGRAPHIES

Catégories enfants / adolescents / jeunes adultes / mixte : 2 à 5 minutes
Hors-compétition : 5 minutes maximum

6 – MUSIQUE

Un montage audio (format MP3) devra être adressé en amont de la manifestation à la commission départementale de danse. Les informations nécessaires seront transmises lors de la pré-inscription. A noter que la commission n'effectuera pas le montage de ce fichier.

Prévoir une musique par CD ou USB à apporter avec le groupe. Ce support doit être identifiable rapidement (y mentionner le titre de la chorégraphie, le numéro de la piste et le nom de l'association).

7 – STYLES

Ces rencontres sont ouvertes à tous styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés.

8 – COUPS DE CŒUR ET MENTION

Les conseillers artistiques attribueront un coup de cœur ou une mention à toute pièce chorégraphique qui aura marqué leur sensibilité artistique.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers.

9 – RESPONSABILITES

En cas de blessure, la fédération se dégage de toute responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets déposés dans les vestiaires. Durant la journée, les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur ou accompagnateur.

10 – ABSENCE / REMBOURSEMENT

En cas désistement, un remboursement de 50% sera accordé si l'organisateur est prévenu au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire, il n'y aura aucun remboursement.

En cas de maladie, blessure, situation familiale, un justificatif vous sera demandé pour obtenir un remboursement total.

11 – DROIT A L'IMAGE

Nous nous réservons le droit d'utiliser les images gratuitement et sans contrepartie à des fins de communication, d'information et de publicité sur tout support que ce soit. En cas de refus, vous devrez l'indiquer sur le formulaire d'inscription.

12 – OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DANSE

Assurer le bon déroulement des rencontres en accord avec ce règlement
Constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT SERA EXAMINEE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DANSE

Chaque chorégraphe s'engage à :

- Être présent avec le groupe à l'horaire demandé, communiquer à l'avance.
- Participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués.
- Respecter les temps de chorégraphie ainsi que les horaires de passage.
- Prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, de l'avant-scène, des entrées et sorties.
- Installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et le retirer pendant votre sortie de scène.
- Faire répéter le groupe en costume.

Fait à Le

Signature du créateur de la chorégraphie

Signature du président de l'association

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur 2020

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur 2020

